

## MENACES SUR LA FORMATION ET LA PROFESSION INFIRMIÈRE

Les vœux du président Macron aux personnels de santé ont été clairs : face à la pénurie médicale, ça va être dur au moins 10 ans. Plutôt que de s'organiser pour déployer un plan de formation et d'embauche, afin de répondre aux besoins de la population, il a précisé les axes qu'il voulait mobiliser : poursuite des politiques de réduction des dépenses publiques, de marchandisation du système de santé et réduction de la reconnaissance du travail. Aucune volonté de redresser une situation sanitaire, pourtant catastrophique, ni de prendre en compte les réalités de terrain.

### 2 AXES DE RÉFORME

- Accélération du **transfert d'activités vers le secteur privé notamment lucratif et libéral**
- Glissements d'**actes médicaux et de leurs responsabilités vers d'autres professions**

Le rapport IGAS intitulé « Évolution de la profession et de la formation d'infirmières » pose des bases dangereuses.

Les points clef du rapport :

### LE REMPLACEMENT DU DIPLÔME D'ÉTAT PAR UN DIPLÔME 100 % UNIVERSITAIRE

- Le **Diplôme d'État** octroie une **égalité de formation quel que soit le lieu de formation sur le territoire**. C'est un **élément de sécurité** pour la population, mais également pour le professionnel dont le diplôme est reconnu nationalement.
- Les **Diplômes Universitaires** sont **dépendants des propositions et des moyens des universités**. Selon la taille, la ville, la notoriété, ces moyens ne sont pas les mêmes. Le format pédagogique des universités n'est pas comparable aux instituts de formation professionnelle qui alterne théorie et pratique. Ainsi, si tous les diplômes d'IFSI se valent, il n'en est pas de même pour les diplômes d'université ! Permettre une main mise absolue des universités sur la profession infirmière c'est valider la destruction des garanties collectives encadrant la profession, et légitimer les inégalités d'accès aux soins sur le territoire.
- La possible disparition du diplôme d'État ouvre également la voie à l'ouverture, hors contrôle, d'écoles privées de formation aux métiers de la santé, financées par les grands groupes privés, à l'instar du groupe Korian qui a commencé à investir dans cette filière.

### LA SUPPRESSION DU DÉCRET DE COMPÉTENCE

- Celui-ci définit la liste des actes que peut réaliser un infirmier diplômé d'État. L'abolition du décret de compétences a pour vocation de **faciliter le transfert d'actes médicaux** sur les personnels infirmiers et le transfert d'actes infirmiers sur d'autres professions. **Que devient la notion d'exercice illégal de la profession infirmière ?**

### LA PROFESSION DÉCOUPÉE EN 2 NIVEAUX

- Un niveau « socle » dont on n'est donc pas certain qu'il soit le même partout et un niveau expert obtenu par de simples certifications complémentaires. Ces certifications pourront s'acquérir par la formation continue ou par la validation des acquis d'expérience. L'expertise pourra donc s'appuyer sur l'expérience du quotidien sans garantie de formation.
- C'est la **fin programmée des IDE spécialisés qualifiés, des infirmiers de pratique avancée** que le rapport juge dépassés, et le début de la **compétence attribuée au professionnel non plus par le diplôme, mais par le poste occupé**, le service dans lequel il travaille.
- C'est la **fin de l'unicité d'une grille salariale référée à un diplôme**, ou à une spécialisation qualifiante, dans le public comme dans le privé. Et une voie royale, pour un salaire corrélé directement à l'évaluation professionnelle et aux compétences dont l'employeur sera juge.

### LA QUESTION DU DEVENIR DE LA PROFESSION AIDE-SOIGNANTE POSÉE DE FAIT

- Aides-soignants et infirmiers ont un exercice lié autour des besoins fondamentaux des patients. Tout élément concernant une de ces professions impacte de fait l'autre.



# ORGANISONS – NOUS POUR ÊTRE NOMBREUX EN GRÈVE

LE 6 JUIN 2023

Arrêtez de vous occuper de notre travail !!!  
Donnez-nous les moyens de l'exercer !!!

Supprimer le diplôme d'État, c'est fragiliser notre exercice professionnel

**L'URGENCE N'EST PAS** à transformer nos professions !

**L'URGENCE N'EST PAS** à refonder le système de santé mais à le soutenir, le renforcer.

**L'URGENCE EST** de former en masse et d'embaucher les personnels dont la population a besoin.

**L'URGENCE EST** de rendre attractives nos professions, de renforcer les moyens de formation et d'embauches.

## LE GOUVERNEMENT ET LE PATRONAT DOIVENT OUVRIR DES NÉGOCIATIONS POUR:

**Arrêter** ces transformations permanentes des métiers et formations et **redéfinir** les objectifs et responsabilités en matière de suivi et d'évolutions des professions de santé

### Développer la formation initiale :

- Supprimer le système de sélection parcours sup
- Arrêter les contrats d'apprentissage et financer des Contrats d'études pour les étudiants
- Accompagner et financer les formations promotionnelles sans perte de salaire
- Développer les places en IFSI et le nombre de cadres formateurs
- Préserver le format professionnalisant de nos formations par le maintien des temps d'apprentissage en pratique réelle en soins (limitation de la pratique en simulation)

### Développer la formation continue :

- Financement des plans de formation
- Libération d'au moins 10 % de temps de travail pour l'accès à la formation continue tout au long de la carrière

**Reconnaître les qualifications et les carrières des professions à prédominance féminine** par l'amélioration des grilles de salaires

**Prendre en compte la pénibilité** par un départ en retraite anticipé et valider les années de formation dans le calcul de la retraite

**Garantir l'accès à des soins de qualité** à toute la population sur l'ensemble du territoire en développant le système de formation, l'emploi et les structures dont nous avons besoin dans le cadre d'une Sécurité Sociale et de Services Publics de haut niveau.

**Dans les hôpitaux  
Des bras, des lits  
et pas 2 ans de plus !**

**LA CASSE DE NOS PROFESSIONS DOIT CESSER !!!  
L'URGENCE AUJOURD'HUI POUR EXERCER  
CORRECTEMENT NOTRE TRAVAIL,  
EST DE RENFORCER LES EFFECTIFS ET D'ARRÊTER  
LES FERMETURES DE LITS ET DE STRUCTURES.**